



Perpignan, le 17 juin 2021

Communiqué de presse

ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Informations relatives aux mesures de prévention sanitaires mises en œuvre dans les bureaux de vote

En raison de la crise sanitaire, et afin de faciliter et sécuriser l'organisation des 2 scrutins dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles, le Ministère de l'Intérieur a demandé aux maires de prendre certaines dispositions.

Ainsi, **la Ville de Perpignan a fait le choix de dédoubler ses bureaux de vote, en organisant chaque scrutin dans des salles proches mais séparées**, à 2 exceptions près.

L'ensemble des mesures de précaution et de prévention sanitaire ont été communiquées aux présidents de bureaux de vote et personnels administratifs affectés à la tenue des bureaux de vote. Les consignes données en ce sens pour garantir la sécurité des électeurs, sont :

- **Affichage dans les bureaux de vote des gestes de précaution** recommandés par le Ministère de la santé, à savoir :
 - o Port du masque obligatoire
 - o Se laver les mains régulièrement ;
 - o Tousser ou éternuer dans son coude ;
 - o Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
 - o Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- **Limitation du nombre d'électeurs à 3 personnes présentes simultanément** dans le bureau de vote et gestion des files d'attente.
- **Chaque électeur peut, s'il le souhaite, se rendre dans son bureau de vote doté de ses propres effets** : stylo (bleu ou noir), gants, bulletin de vote issu de la propagande officielle reçue à domicile.
- **Chaque bureau de vote sera installé de telle sorte à maintenir une distance minimale entre les membres du bureau de vote et les électeurs.** Les locaux accueillant le bureau de vote seront aérés régulièrement tout au long de la journée du scrutin.

- **Chaque bureau sera doté de gel hydroalcoolique** à disposition des électeurs, et les toilettes accessibles sur chaque site seront équipées en savon.
- **Le stylo nécessaire à l'émargement (bleu ou noir), sera régulièrement nettoyé** avec des lingettes, voire renouvelé par un stylo neuf. L'électeur peut utiliser son propre stylo.

Tous les moyens requis sont mis en œuvre aux fins de permettre la tenue de ces élections conformément aux instructions données.

La tenue ainsi que la participation aux opérations électorales en tant que telles ne présentent donc pas de danger pour les personnes, les bureaux de vote sont des espaces ouverts non confinés, où tout rassemblement de personnes est interdit en leur sein et à leurs abords.

Contact presse :

Johanna HALIMI-CLAVERIE, chargée de communication
04 68 66 32 72 • 06 84 28 20 06
halimi.johanna@mairie-perpignan.com

